

**AVIS D’APPEL A PROJET**

**CREATION D’UN DISPOSITIF D’HEBERGEMENT ET D’ACCOMPAGNEMENT DESTINE AUX**

**ADOLESCENTS CONFIES A L’AIDE SOCIALE A L’ENFANCE**

**ET MINEURS NON ACCOMPAGNES**

**(MNA)**

**\*\*\*\***

Afin de répondre aux besoins en matière d'accueil de mineurs non accompagnés (MNA), le Conseil départemental de l'Aveyron lance un appel à projet relatif à la création d’un dispositif d’hébergement et d’accompagnement d’adolescents confiés à l’aide sociale et MNA.

**1. Qualité et adresse de l’autorité compétente pour délivrer l’autorisation :**

**Conseil départemental de l'Aveyron**
Hôtel du Département
Place Charles de Gaulle
BP 724
12007 RODEZ Cedex

**2. Objet de l’appel à projet :**

L’objet de l’appel à projet est d’assurer une offre de prise en charge adaptée aux besoins des MNA et permettre d’éviter la saturation des dispositifs existants, par la création d’un nouveau service.

**3. Cahier des charges**

Le cahier des charges de l’appel à projet fait l’objet de l’annexe 1 du présent avis.

**4. Modalités d’instruction des projets et critères de sélection**

Les projets seront instruits par la Direction Enfance Famille, le Service Qualité des Etablissements et la Direction des Affaires Administratives et Financières du Pôle des Solidarités Départementales du Conseil départemental, selon deux étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude des dossiers, conformément aux articles R 313-5 et suivants du code de l’action sociale et des familles,

- analyse au fond des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l’objet de l’annexe 2 de l’avis d’appel à projet.

Les projets seront examinés et classés par la commission de sélection. Sa composition fera l’objet d’un arrêté publié au recueil des actes administratifs du Département et sur son site internet.

De même, la liste des projets par ordre de classement sera publiée au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de l’Aveyron et diffusée sur son site internet.

La décision d’autorisation sera publiée selon les mêmes modalités et notifiée à l’ensemble des candidats.

**5. Date limite de dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le **10 mars 2017 à minuit**.

*(60 jours à compter de la publication au recueil des actes administratifs du Département du présent avis)*

**6. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles**

Les dossiers de candidature devront être adressés en **double exemplaire** sous enveloppe cachetée portant mention « Réponse aux Appels à projets MNA» à l’adresse suivante :

Conseil départemental de l’Aveyron

Pôle des Solidarités Départementales (PSD)

Service Qualité des Etablissements

4 rue de Paraire

CS 23109

12031 RODEZ Cedex 9

Le promoteur transmettra dans une enveloppe séparée un courrier de déclaration de candidature, comportant ses coordonnées.

La liste des documents devant être transmise par le candidat est présentée au **3** du cahier des charges.

**7. Date d’envoi de l’avis et modalités de consultation de l’avis**

L’avis d’appel à projet sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental ainsi que sur son site internet.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées avant le 2 mars 2017 :

(*8 jours avant la clôture de la période de dépôt des dossiers de candidature*)

* par tel au numéro suivant : 05-65-73-68-13 (secrétariat)
* par messagerie électronique à l’adresse suivante : christine.costes@aveyron.fr

 **Jean-Claude LUCHE**

 **Président du Conseil départemental de l’Aveyron**

P.J. :

- annexe 1 : cahier des charges

- annexe 2 : tableau de sélection des projets (critères et notation)